



## Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf. : SCBD/STTM/JM/JLe/rg/77592

23 septembre 2011

### NOTIFICATION<sup>1</sup>

**Sujet : Réunion mixte d'experts de la CDB sur le traitement des préoccupations  
en matière de diversité biologique dans la pêche durable  
7 au 9 décembre 2011, Bergen, Norvège**

Madame/Monsieur,

Lors de sa dixième réunion, la Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur la diversité biologique a pris note du besoin urgent d'examiner, conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les incidences de la pêche non viable, notamment les pratiques de pêche destructrices, la surpêche, et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sur la diversité biologique marine et côtière et les habitats marins, et en s'appuyant sur les efforts initiaux prodigués par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Groupe d'experts sur les pêches (GEP) de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (paragraphe 53 de la décision X/29).

La CdP 10 a ensuite prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec la FAO, le PNUE, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), le GEP-CGE-UICN, et autres organisations, processus et groupes scientifiques compétents, dans le cadre d'une réunion mixte d'experts, d'examiner la mesure dans laquelle les préoccupations en matière de diversité biologique, y compris les incidences sur la diversité biologique marine et côtière de la pêche hauturière des niveaux trophiques plus bas, sont abordées dans les évaluations existantes, et de proposer des mesures pour aborder les préoccupations en matière de diversité biologique, et de faire rapport sur les progrès réalisés dans le cadre d'une telle collaboration à la 16<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT).

Conformément à cette demande, j'ai le plaisir de vous informer que, grâce au soutien financier des gouvernements de la Norvège et du Japon, et en collaboration avec la FAO, le

Aux : Points focaux nationaux de la CDB; Points focaux OSASTT; autres gouvernements; FAO, PNUE, ORGP; GEP-CGE-UICN; organisations pertinentes

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la  
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 5

PNUE et le GEP-CGE-UICN, le Secrétariat de la CDB organise une réunion mixte d'experts sur le traitement des préoccupations en matière de diversité biologique dans la pêche durable, qui se tiendra du 7 au 9 décembre 2011. Cette réunion sera accueillie par le Gouvernement de la Norvège à Bergen, en Norvège.

Je vous invite donc à nommer, à votre meilleure convenance et au plus tard le **20 octobre 2011**, un expert pouvant participer à cette réunion et fournir de l'information scientifique en soutien aux objectifs de la réunion. La sélection des experts sera basée sur l'expertise et l'expérience scientifiques, prenant particulièrement en compte les critères suivants :

- Bonnes connaissances scientifiques et expériences de recherche liées à l'évaluation des incidences de la pêche non viable, notamment les pratiques de pêche destructrices, la surpêche, et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sur la diversité biologique marine et côtière et les habitats marins;
- Bonnes connaissances scientifiques et expériences liées à l'évaluation des incidences sur la diversité biologique marine et côtière de la pêche hauturière des niveaux trophiques plus bas; et
- Bonnes connaissances scientifiques et expériences liées aux travaux de la FAO en matière de gestion durable des pêches et aux travaux de la CDB sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine.

Les nominations doivent être soumises au Secrétariat de la CDB via une lettre officielle signée et adressée au Secrétaire exécutif avant la date limite ci-dessus (télécopiée au +1 514 288-6588 ou en tant que pièce numérisée et jointe à un courriel adressé au [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)), et être accompagnées d'un **curriculum vitae** indiquant clairement les domaines d'expertise et d'expérience scientifiques du représentant désigné.

Un ordre du jour provisoire pour la réunion est joint à cette notification pour votre information. Les documents de la réunion seront acheminés aux experts sélectionnés et affichés sur le site Web de la CDB au moment opportun. La réunion se déroulera en anglais.

Je vous remercie à l'avance pour votre coopération à cet égard et votre soutien continu dans les travaux de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif  
Secrétaire exécutif

**Pièce jointe**

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des co-présidents de la réunion, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de la mesure dans laquelle les préoccupations en matière de diversité biologique sont abordées dans les évaluations existantes
4. Examen des incidences sur la diversité biologique marine et côtière de la pêche hauturière des niveaux trophiques plus bas
5. Propositions de mesures pour aborder les préoccupations en matière de diversité biologique dans la gestion durable des pêches et les évaluations associées
6. Autres questions
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la réunion